

INFORMATIONS

CCRF

Groupe de Travail « Elections professionnelles 2018 » du 13 mars 2018

On avance... mais des incertitudes demeurent !

Un deuxième groupe de travail directionnel consacré à la préparation des élections professionnelles de fin 2018 s'est réuni le 13 mars 2018, sous la présidence de Mme OUDOT (Sous-Directrice des ressources humaines, des affaires financières, de la qualité et de la performance).

CCRF-FO était représenté par Françoise LAGOUANERE et Dominique GENDRON.

Cette réunion a notamment été consacrée à la mise à jour du calendrier des opérations, à la cartographie des instances à renouveler (les effectifs ayant été stabilisés au 1^{er} janvier 2018), au déroulement des élections test, aux modalités de dépôt des candidatures et à la communication électorale.

Rappel : il s'agira de renouveler, par vote électronique entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018, les représentants des personnels de plusieurs instances de la DGCCRF (CT et CAP). Les agents DGCCRF devront également voter par voie électronique pour le renouvellement du CT Ministériel ou du CT d'Administration Centrale (agents d'administration centrale). Les agents en DIRECCTE et en DDI devront, par ailleurs, voter à l'urne le 6 décembre (ou par correspondance) pour les CT régionaux des DIRECCTE et les CT locaux des DDI.

🔴 Calendrier des opérations :

Début	Fin	
2017/2018		Fiabilisation des listes électorales (1 fichier CLE au SG)
01/01/2018		Date de référence pour la détermination des effectifs représentés au sein de chaque instance (dont % H/F)
Février		Livraison du prototype Système de vote électronique Tests de la recette du SVE par chaque direction
29/03/2018		Détermination de la part H/F en CAP et publication des arrêtés fixant la part H/F ainsi que les nombres de sièges
4 ou 6 avril		Test - Formation des équipes électorales (IGPDE)
09/04/2018		Test - Ouverture du portail électeur et injection des candidatures
10/04/2018		Test - Cérémonies de scellement et ouverture des scrutins
11/04/2018 après-midi		Test - Supervision du vote
13/04/2018 matin		Test - Clôture du vote et dépouillement
18/10/2018		Date limite de réception des candidatures
19/10/2018		Contrôle de la recevabilité des listes de candidats
22/10/2018		Vérification de l'éligibilité des candidats
26/10/2018		Date limite de rectification des listes par OS ou de proposition de nouveau(x) candidat(s)
29/10/2018		Affichage des listes d'électeurs et des candidats dans les locaux (J - 1 mois)
29/10/2018		Ouverture de l'espace électeur (mise en ligne des scrutins)
09/11/2018		Date limite de contestation des listes électorales
12/11/2018		Date limite de mise en ligne des candidatures
26/11/2018	28/11/2018	Lancement des opérations de scellement
29/11/2018	06/12/2018	Ouverture du portail de vote et du scrutin
06/12/2018		Fermeture du scrutin
06/12/2018	09/12/2018	Dépouillement et proclamation des résultats
09/12/2018	14/12/2018	Possibilité de contestation des résultats devant l'administration et/ou le tribunal administratif

Cartographie des instances :

Corps électoral

Affectation Administrative	Agents de statut CCRF	Agents de statut CCRF et d'AC			
	CAP ou CCP	CTM	CT AC	CT serv cent	CT Per&Mis
DDPP / DDCSPP / DIRECCTE / DIECCTE	oui	oui	non	non	oui
Serv Central / ENCCRF/SICCRF/SNE	oui	oui	oui	oui	oui
Autres (Autorité concurrence, SCL...)	oui	non	non	non	non

Position administrative	CAP ou CCP	CTM	CT AC	CT serv cent	CT Per&Mis
Titulaires en activité* ou congé parental	oui	oui	oui	oui	oui
Détachés "entrants"	oui	oui	oui	oui	oui
MAD "entrants" (du MINEFI)	non	oui	oui	oui	oui
PNA "entrants" (du MINEFI)+ SCL entrants	non	oui	oui	oui	oui
MAD "entrants" (d'un autre ministère)	non	non	oui	oui	oui
PNA "entrants" (d'un autre ministère)	non	non	oui	oui	oui
Détachés "sortants"	oui	non	non	non	non
MAD "sortants" (vers MINEFI)	oui	non	non	non	non
PNA "sortants" (vers MINEFI) + ag affectés au SCL	oui	non	non	non	non
MAD "sortants" (vers un autre ministère)	oui	oui	non	non	non
PNA "sortants" (vers un autre ministère)	oui	oui	non	non	non
Stagiaires affectés (catégorie C)	non	oui	oui	oui	oui
Stagiaires élèves "internes"	oui	non	non	non	non
Stagiaires élèves "externes"	non	non	non	non	non
Contractuels CDI ou CDD ≥ 6 mois**	oui	oui	oui	oui	oui
Contractuels (Pacte)**	oui	oui	oui	oui	oui
Contractuels affectés au SCL (pas de CCP au SCL)	oui	non	non	non	non
Disponibilité	non	non	non	non	non
Hors cadre	non	non	non	non	non

* (dont CMO, CLM, CLD, C maternité ou adoption, C formation professionnelle, CPA)

** contrat signé depuis au moins 2 mois avant la date du scrutin

Attention !!! Les détachés sur emploi de DDI et DDI adjoint ne votent pas au CTM

Instances

Les listes de candidats présentées par les OS doivent comprendre un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux parts de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de l'instance concernée au 1^{er} janvier 2018.

Comités techniques CCRF

Comités techniques CCRF		Effectifs au 01/01/2018			%		Nombre de sièges		Parité des candidats		Nombre de candidats *	
Instances	Affectations des agents de la DGCCRF rattachés	F	H	Total	F	H	Titulaires	Suppléants	F	H	F	H
Comité technique personnels et missions	Administration centrale, Service national des enquêtes, Service informatique CCRF, Ecole nationale CCRF, DIRECCTE, DIECCTE, DDI	1700	1227	2927	58,08%	41,92%	10	10	11,62	8,38	11 ou 12	9 ou 8
Comité technique de service central	Administration centrale, Service national des enquêtes, Service informatique CCRF, Ecole nationale CCRF	349	221	570	61,23%	38,77%	8	8	9,80	6,20	9 ou 10	7 ou 6

* Arrondi inférieur ou supérieur, au choix de l'organisation syndicale

CAP et CCP

CAP N°	CORPS ET GRADES	Effectifs au 01/01/2018					Nombre de sièges représentants du pel		Parité des candidats **		Nombre de candidats **	
		Nombre			%		Titulaires	Suppléants	F	H	F	H
		F	H	F+H	F	H						
1	Chefs de service régional	0	1	1			0	0				
	Directeurs départementaux 1 ^{ère} classe	25	55	80			1	1				
	Directeurs départementaux 2 ^{ème} classe	38	57	95			1	1				
	Inspecteurs principaux	69	49	118			2	2				
	Total	132	162	294	44,90	55,10	4	4	3,59	4,41	3 ou 4	5 ou 4
2	Inspecteurs	925	790	1715	53,94	46,06	4	4	4,31	3,69	4 ou 5	4 ou 3
3	Contrôleurs principaux	93	69	162			2	2				
	Contrôleurs 1 ^{ère} classe	155	72	227			2	2				
	Contrôleurs 2 ^{ème} classe	206	119	325			2	2				
	Total	454	260	714	63,59	36,41	6	6	7,63	4,37	7 ou 8	5 ou 4
4	Adjoint de contrôle principaux 1 ^{ère} classe	10	0	10			1	1				
	Adjoint de contrôle principaux 2 ^{ème} classe	21	7	28			1	1				
	Adjoint de contrôle	32	5	37			1	1				
	Total	63	12	75	84,00	16,00	3	3	5,04	0,96	5 ou 6	1 ou 0
CCP y.c. SCL	Catégorie A	11	6	17								
	Catégorie B	3	4	7								
	Catégorie C (y.c. PACTE)	3	4	7								
	Total	17	14	31	54,84	45,16	1	1	1,10	0,90	1 ou 2	1 ou 0
CCP	Contractuels dits Berkani	4	0	4	100,00	0,00	1	1	2,00	0,00	2	0

* Case grisée : instance dont la composition a été modifiée

** Arrondi inférieur ou supérieur, au choix de l'organisation syndicale

Les arrêtés de composition des CAP seront faits avant le 29 mars.

Promotions et fiabilisation des listes électorales

Afin de fiabiliser les listes électorales, les CAP de promotions C et B vont être avancées au mois de juin 2018. Les concours de contrôleur interne spécial et de contrôleur principal interne se tiendront en septembre. Les promotions de B en A pourraient également être avancées mais aucune date n'est fixée. Aucune information n'a été donnée concernant la CAP encadrement.

Elections test :

Une phase de test permettra de connaître la fiabilité de l'ensemble du dispositif.

Le principe retenu est celui d'une opération de vote sur la même période, sur un échantillon de bureaux de vote (avec des électeurs réels) et de scrutins (avec des candidatures fictives).

La formation des membres des équipes électorales des élections test est prévue le 4 ou le 6 avril selon les disponibilités des OS.

Mme OUDOT, interrogée par CCRF-FO, a précisé que la formation portant sur les élections test ne se substituait pas au plan de formation prévu pour les membres du bureau de vote et les délégués de liste des élections de décembre.

Le scrutin test se déroulera du 9 au 13 avril :

- Lundi 9 avril : Ouverture du portail électeur et injection des candidatures / Activation du compte électeur et consultation.
- Mardi 10 avril : Cérémonie de scellement et ouverture des scrutins / Ouverture du vote l'après-midi.
- Mercredi 11 et jeudi 12 avril : Vote
- Vendredi 13 avril matin : clôture du vote et dépouillement.

L'échantillonnage retenu porte sur 2 scrutins (CT « personnels et missions » et CAP des Inspecteurs) avec 3 listes.

Périmètre retenu :

Listes électorales	Agents
DIRECCTE Normandie	28
DDPP Calvados	18
DIECCTE Martinique	29
Sous-direction 2 en AC	81
SICCRF	65
OS : 8 maxi	8
	229

Scrutins	Titulaires	Suppléants
CTPM	4	4
CAP n° 2 Inspecteurs CCRF	3	3

Listes de candidats	3	OS CCRF 1, OS CCRF 2, OS CCRF 3
CTPM	3 listes x 8 sièges	24 candidats
CAP n° 2	3 listes x 6 sièges	18 candidats

Par ailleurs, l'une des deux DDI impactées par l'expérimentation sur la politique de filtrage d'accès à l'internet fera l'objet d'un test spécifique, hors élections test.

• Modalités de dépôt des candidatures :

Concernant plus particulièrement les mentions devant figurer sur les bulletins de vote, l'article 25 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État dispose : « Il est fait mention, sur le bulletin de vote, de l'appartenance éventuelle de l'organisation syndicale, à la date de dépôt des candidatures, à une union de syndicats à caractère national ».

L'administration en déduit que, pour la candidature d'un syndicat affilié à une union de fonctionnaires, les deux noms et logos doivent figurer sur le bulletin de vote (celui du syndicat et celui de l'union à caractère national).

CCRF-FO a fait remarquer que :

- cette double exigence allait au-delà de l'obligation réglementaire et n'était pas appliquée à la DGCCRF lors des élections de 2011 et 2014 (les deux logos n'apparaissaient pas sur les bulletins),
- cette nouvelle contrainte paraissait techniquement difficilement applicable compte tenu de la taille imposée pour les logos.

Mme OUDOT s'est engagée à éclaircir ce point.

• Communication électorale :

A partir de l'outil SYMPA (Système de Multi-Postage Automatique), une **liste de diffusion** sera mise à disposition des organisations syndicales pour leur communication électorale, sur un portail permettant d'assurer les « désabonnements » et l'anonymisation des destinataires. Un référent de chaque OS sera désigné pour l'utiliser.

CCRF-FO est très favorable à cet outil, compte tenu des difficultés rencontrées dans la diffusion des messages syndicaux, tout particulièrement en DDI.

Les pièces jointes ne seront pas autorisées et la taille des messages pourrait être limitée à 100 Ko, ce qui est ridiculement bas ! **Mme OUDOT a précisé que la décision concernant la taille des messages n'était pas figée.**

L'articulation entre le périmètre local et national des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) n'est pas évidente et risque de poser de sérieux problèmes...

Concernant la **période de réserve** qui doit être respectée du 29 novembre au 6 décembre pour le vote électronique, **CCRF-FO** a fait remarquer qu'il ne s'agissait que d'un simple usage, qui était actuellement remis en cause au niveau du Ministère compte tenu des problèmes engendrés (nécessaires communications syndicales sur les sujets d'actualité, communication autorisée jusqu'au 5 décembre pour le vote à l'urne, ...).

Un autre GT directionnel sera programmé mi-mai.

Espérons qu'il permettra d'éclaircir encore les modalités du dispositif et de lever les incertitudes.

